

● Iran : le grand supporter du terrorisme ● Attentats contre deux dignitaires sunnites ● Deux opposants iraniens assassinés en Turquie ● Exécution d'un Baha'i pour apostasie ● Emprisonnement et flagellation des journalistes ● M. Maaroufi : " Je suis condamné dans ce tribunal pour avoir écrit " ● Trois prisonniers politiques exécutés ●

Attentats en Israël :

Le régime iranien désigné comme le principal supporter du terrorisme islamique

Suite à la vague des attentats meurtriers du début mars en Israël, le régime islamique iranien est mis au ban des accusés par l'ensemble de la communauté internationale, gouvernements et opinions publiques confondus. L'Iran est considéré comme le principal soutien des mouvements terroristes islamistes, autant par son aide financière que par son appui logistique et idéologique.

● L'Iran est une base arrière pour ces mouvements, surtout ceux du Liban et de la Palestine. Hamas et le Djihad islamique ont des représentations à Téhéran. Leur chef et militants s'y rendent régulièrement pour suivre des entraînements et formations.

● A plusieurs reprises, les organisations terroristes les plus radicales ont tenu leur conférence en Iran et s'y sont rassemblés avec la bénédiction des autorités du pays.

● En 1993, le parlement iranien a voté une aide de 10 millions de dollars au profit du seul Hamas (journal Libération du 11 mars). Selon certains experts, on estime à 100 millions, le montant annuel d'aide consacrée par le gouvernement iranien aux groupes intégristes.

● Selon Shimon Pérès, le premier ministre

israélien, **le terrorisme n'est pas anonyme, il a un nom, une adresse, un compte en banque et ses structures, ils sont à Téhéran** (discours au sommet de Charm el-cheikh).

● Juste avant le premier attentat perpétré par Hamas en Israël, le vice-président iranien, Hassan Habibi, le bras droit de Rafsandjani, s'est rendu à Damas où il a eu des entretiens avec les organisations hostiles à l'accord de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. La presse iranienne a largement rapporté cette rencontre en publiant l'appel lancé par Habibi à ces organisations, les invitant à conjuguer leurs efforts pour lutter contre Israël et l'accord de paix.

● Lundi 2 mars, l'agence officielle IRNA glorifie les terroristes en qualifiant leur premier attentat-suicide de "vengeance divine" et d'acte "héroïque" ; ce qui ressemblait fort curieusement à la déclaration de Rafsandjani, le 4 novembre dernier, comparant l'assassinat d'Itzhak Rabin à la "vengeance de Dieu".

● Toujours après le premier attentat et en le commentant, la radio officielle iranienne déclare que l'explosion de bombe à Jérusalem

suite au verso

Emprisonnement et flagellation pour trois journalistes

Les tribunaux islamiques de la presse continuent à jouer pleinement le rôle de liberticide d'opinion que les autorités leur ont assigné : museler les journalistes de la presse si peu indépendante soit-elle du gouvernement et réprimer toute velléité du non conformisme .

En effet, après l'arrestation et la condamnation du directeur de la revue *Thous*, journal publié à *Khorassan* (ville située à l'est de l'Iran), à 6 mois de prison et vingt coups de fouet (fin 1995), après la saisie et l'interdiction du journal *Payamé Danéhdjou* et le procès organisé contre son directeur et, tout dernièrement, l'inculpation d'un autre responsable

du journal, **M. Maaroufi**, du magazine *Gardoune*, (voir nos informations au verso), selon le journal *Enghelabe Eslami* du 25 février 96, ces mêmes tribunaux viennent de condamner trois autres journalistes à des peines de prison avec flagellation :

- **Abolghassem Golpayégani** de la revue *Gozareche*, est condamné à trois mois de prison avec coups de fouet.

- **Mohammad Khorrami** du magazine *Gozareché Hafté*, est frappé d'une peine de six mois de réclusion et à un an d'interdiction professionnelle.

- **Nazari** de la revue *Arzeche*, est condamné à six mois de prison avec flagellation et interdiction définitive d'exercer le journalisme.

Persécutions des Baha'Is Un condamné à mort pour apostasie

Au mois de janvier dernier, un tribunal islamique de *Yazd*, province située au sud-est de l'Iran, a condamné à mort pour apostasie, **M. Dhabihu'llah Mahrami**, de religion Baha'i.

Ce fonctionnaire du ministère de l'agriculture, âgé de 49 ans, est accusé par un tribunal islamique d'avoir repris sa religion d'origine après s'être converti à l'islam en 1981 afin de préserver son emploi. On l'accuse aussi d'avoir marié sa fille à un baha'i d'Isphahan. Comme il n'est pas musulman, l'Etat a confisqué tous ses biens.

Depuis l'instauration du régime islamique en Iran, les Baha'is iraniens, au nombre de trois cent cinquante mille, comme d'autres minorités religieuses, subissent des persécutions et des brimades de la part des autorités. plusieurs d'entre eux ont été exécutés jusqu'en 1988. Dans un communiqué, les Baha'is de France redoutent une recrudescence des exactions à l'encontre de leurs coreligionnaires d'Iran.

Deux dignitaires de religion sunnite assassinés

M. Ahamad Sayad, une des personnalités sunnites de *Balouchestan* (province située au sud-est de l'Iran) et docteur en théologie, est enlevé à l'aéroport de *Bandar Abbas* (fin janvier 96) par les agents du régime, au moment où il rentrait en Iran après un séjour d'une semaine aux Emirats Arabes Unis . On a retrouvé son cadavre torturé, quelque temps après, aux environs de la ville de *Minab*.

M. Ahmad Sayad, qui enseignait dans une école religieuse sunnite à *tchah bahar*, fut une première fois arrêté et emprisonné en 1990. Condamné alors à 15 ans de prison, il fut relâché après en avoir purgé cinq. A la même époque, un autre enseignant sunnite, **M. Molavi Abdol Rahman**, fut rappelé à Téhéran et mis en prison.

Dans un communiqué publié le 2 février 96, Amnesty International fait part de ses vives préoccupations concernant l'assassinat de M. Sayad en déclarant que la

Deux opposants politiques iraniens assassinés en Turquie

Deux membres actifs du Conseil national de la résistance iranienne (CNRI) ont été assassinés en Turquie et leur corps a été trouvé le 20 février dernier à Istanbul.

Les deux victimes s'appellent : **Mme Zahra Radjabi**, ancienne étudiante en architecture à l'université de Téhéran et **M. Abdol Ali Moradi**, un sympathisant de ce mouvement. Zahra Radjabi avait déjà été la cible d'une tentative d'attentat en Allemagne il y a quatre ans.

Dans son communiqué du 28 février, l'Amnesty International demande aux gouvernements iranien et turque de procéder à des investigations "complètes, urgentes et objectives" concernant l'assassinat de ces deux ressortissants iraniens. En effet il y a tout lieu à croire qu'ils sont le fait des agents du régime islamique dont la responsabilité a déjà été mise en évidence dans plusieurs actes de terrorisme et d'assassinat des opposants politiques ou réfugiés iraniens dans plusieurs pays (l'assassinat des dirigeants kurdes iraniens en Autriche et en Allemagne, de Chahpour Baktiar à Paris etc...)

D'autre part, dans un communiqué publié le 29 février, les *Modjahédines du Peuple* donnent le nom d'un agent des services de sécurité iranienne qui travaille comme employé au consulat de la République islamique à Istanbul. Celui-ci aurait été enrôlé dans l'armée des *Pasdarans* en 1986 et, depuis trois ans, il serait chargé de surveiller les réfugiés iraniens en Turquie. Ces dernières semaines, en poursuivant M. Moradi dans ses déplacements, il aurait trouvé l'adresse du domicile de Mme Radjabi.

Exécution de trois prisonniers politiques

Trois prisonniers politiques de l'organisation des *Modjahédines du Peuple d'Iran* viennent d'être exécutés alors qu'ils étaient détenus en prison depuis huit ans, d'après un communiqué de ce mouvement, daté du 14 février 1996.

Tous de la même famille, **Azar Hosseini**, institutrice, et son frère, **Ali Réza**, médecin et père de deux enfants, passaient leur peine à la prison de *Hamadan* (ville située au centre-ouest de l'Iran). Leur cousin, **Sadegh Hosseini**, ancien étudiant en agronomie, était détenu à *Kermanchah* (sud-ouest). Ils étaient, tous les trois, arrêtés en 1987, après les opérations armées lancées par les *Modjahédines* depuis l'Irak et appelées : "Foroughé Djavidan" (extraits d'Iran-Zamin N° 84).

Deux dignitaires sunnites ...

responsabilité de l'Etat iranien a été mise en évidence auparavant dans un certain nombre d'attentats contre des personnalités politiques connues en Iran et à l'étranger.

Une autre personnalité religieuse iranienne et sunnite, **M. Molavi Abdolmalec**, a été assassinée, le 4 mars 96 à Karachi, au Pakistan, alors qu'il se rendait avec un ami à un rendez-vous. Selon ses proches, deux terroristes les surveillaient de l'intérieur d'un taxi et ont tiré sur eux à bout portant. M Molavi et son compagnon sont succombés à leur blessure.

M. Molavi a déjà été dans le passé le cible d'un attentat manqué. Son père, le mufti **Abdol Azize**, avait démissionné de son mandat de député pour protester contre la discrimination et les exclusions auxquelles est soumise la minorité sunnite du pays, en particulier au niveau d'accès aux postes administratifs, même à l'échelle locale, dans les régions à majorité sunnite

Je suis condamné ici pour mes activités culturelles ... pour avoir écrit...

M. Maaroufi, écrivain et directeur du magazine *Gardoune*, qui a été condamné par un tribunal islamique à 6 mois de prison avec flagellations et dont le journal fut saisi et interdit (voir *Iran répression terreur* n° 1), vient de faire appel de son jugement.

Bien que le vice-ministre de la culture et de l'orientation islamique a critiqué la partie du verdict concernant la punition corporelle, Le président du tribunal a confirmé et justifié toutes les peines requises contre M. Maaroufi, inculpé pour avoir commis les délits suivants :

- La diffamation du guide suprême (Khaménéï) et l'opposition à celui-ci. Il s'agit en fait d'un article paru dans le journal sous la plume de l'écrivain Bagher Parham où celui-ci dit : " la défense de la liberté de pensée et de parole ne signifie pas seulement s'opposer au roi ou au guide suprême, mais veut dire aussi que si quelqu'un d'entre nous dit une contre vérité, chacun ait le droit de le critiquer ".

- Publication des articles mensongers contre le régime ayant pour but de rendre vulnérable la foi des gens en République islamique

Le Comité Iranien Contre la Répression et le Terrorisme d'Etat a été fondé en mars 1993 . Composé de divers personnalités et membres de l'opposition iranienne en exil, il se veut indépendant des partis politiques. Il s'est fixé la tâche d'informer et de sensibiliser l'opinion publique internationale sur les violations des droits de l'Homme en Iran et sur le terrorisme d'Etat pratiqué par la République Islamique à l'encontre de ses opposants à l'étranger.

Adresse du Comité :
42, Rue Monge,
75005 Paris
Fax : 43 44 14 52

Iran : principal supporter ...

montre une fois de plus la force des groupes islamistes palestiniens et fournit une preuve supplémentaire que le processus de paix avec l'Israël sera voué à l'échec. Quelques jours après, à la suite des autres attentats sanglants, la même radio annonce que d'autres actions auront lieu, tant que les dirigeants palestiniens continuent dans la voie de la collaboration et de la capitulation.

Face à l'Etat terroriste iranien, les Etats-Unis et l'Union Européenne sont divisés sur la politique à suivre. Si les premiers veulent imposer l'isolement total de l'Iran, les européens - dont la France qui vient d'envoyer dernièrement son ministre d'équipement, Bernard Pons, en Iran - préfèrent plutôt de poursuivre la politique dite de "dialogue critique", définie depuis quelque temps au sommet européen.

Mais la question qui continue à se poser est de savoir si les pays occidentaux, se réclamant des principes de droits de l'homme et prétendant être intransigeant face au terrorisme, vont-ils enfin appliquer ces principes dans leur relation avec un régime qui, depuis sa création, il y a déjà 16 ans, foule aux pieds les valeurs universelles les plus fondamentales de l'homme et de la liberté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Iran ? Ou bien, une fois de plus, des considérations d'ordre commercial et économique vont avoir raison et détermineront dans la pratique la ligne à suivre ?

- Publication des poèmes "immoraux" de Mme Simine Behbahani (écrivain et poète) et d'autres romanciers, en faveur des relations libres entre les jeunes filles et garçons.

Dans sa plaidoirie, M. Maaroufi a pris la défense de la liberté de parole et d'opinion en déclarant : "**Je suis condamné dans ce tribunal pour mes activités culturelles, pour mes productions littéraires et créatives ... pour l'amour que je porte en l'homme et à l'Iran... pour avoir une pensée différente de la pensée de ceux de la partie civile... je suis condamné pour avoir écrit... Mon procès est celui de la liberté de parole.**"

Compte postal :
CCP
3943263 W la source
France